

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-montignies-kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

KINESITHERAPIE EN GERIATRIE			
Code	PAKN3B97KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	14 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie LEROUGE (marie.lerouge@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise une meilleure compréhension des particularités de l'état physiologique de la personne âgée saine et des problèmes rencontrés dans cette population ainsi qu'une meilleure connaissance des principales pathologies rencontrées chez le sujet âgé afin de pouvoir contribuer de façon significative à sa prise en charge. L'unité d'enseignement présentera différents outils d'évaluations pratiques (en utilisant le modèle de santé de l'OMS; à savoir la CIF) adaptés à la prise en charge des personnes âgées et proposera des techniques de réadaptation adaptées à cette population.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - 1.4 Construire son projet professionnel
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.1 Identifier la situation
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
 - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Procéder à des examens cliniques et des bilans analytiques et fonctionnels
 - 6.2 Intervenir de manière systématique pour remédier à des troubles fonctionnels
 - 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs
 - 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable seul: de procéder à l'évaluation de la personne âgée en se basant sur le modèle de santé de l'OMS (la CIF) et de proposer des techniques de réhabilitation adaptées à la personne âgée.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN3B97KINA Kinésithérapie en gériatrie

14 h / 2 C

Contenu

1. Notions théoriques permettant d'appréhender les personnes âgées, notamment à travers les déficiences rencontrées par ces personnes (contrôle moteur, mobilité articulaire, marche et équilibre...)
2. Exploration de la CIF et son utilisation dans le contexte d'une prise en charge de personnes âgées.
3. Analyse de bilans gériatriques.
4. Mise en situation concrète des différentes prise en charge d'une personne âgée.

Démarches d'apprentissage

- 1 Exposé théorique
2. Ateliers pratiques sous forme de démonstrations et d'applications par les étudiants.
3. Réflexions sur base de cas cliniques, avec proposition d'un protocole de traitement adapté et justifié

Dispositifs d'aide à la réussite

Explications complémentaires à la demande des étudiants.

Mise en situation concrète des différentes prises en charge d'une personne âgée.

Sources et références

Guccione, A., Wong, R et Avers, D. (2011). Geriatric physical therapy (3e édition). St Louis: Elsevier Mosby.

Pratiquer... Animations pour le personnes âgées. Stella et Jacques Choque. Editions Lamarre.

www.cen-neurologie.fr: Collèges Enseignants de Neurologie (Trouble de la marche et de l'équilibre (sujet âgé)).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les copies des présentations power point du cours sont disponibles sur ConnectED. Différents bilans et articles en rapport avec la gériatrie sont mis à disposition des étudiants.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Sur base de cas cliniques, les étudiants procéderont à un bilan gériatrique, proposeront et justifieront les éléments d'un programme et appliqueront des techniques de réhabilitation adaptées à la personne âgée.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Intervenants:

.

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie des activités d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de certificat médical ou de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

En cas de seconde session (session au terme du Q3), les modalités d'évaluations de la première session (session au terme du Q2) restent d'application et inchangées.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).